

PRIX JEAN VIVÈS 2019



PRÉAMBULE

Jean VIVÈS (1921-1999) fut champion de France universitaire du 400 mètres plat, entraîneur d'athlètes aux palmarès internationaux, professeur à l'École Normale Supérieure d'éducation physique pendant plus de vingt ans, après en avoir été l'élève, et créa la Revue EP&S qu'il dirigea pendant un demi siècle, jusqu'à son décès.

Pratiquant et théoricien, il fut l'un des premiers en France à former ses étudiants aux techniques modernes, à leur donner le goût de la recherche, à les amener à fréquenter les textes étrangers. Au travers de la revue, unique en son genre, qu'il dirigea et du centre d'édition qu'il y associa, il fut un propagateur d'idées exceptionnel, habité tout à la fois par une ouverture intellectuelle et une exigence sans faille. Il fut l'auteur de plusieurs livres traitant de l'athlétisme, de la gymnastique ou de la pédagogie sportive qui tous devinrent des ouvrages de référence.

L'Académie Nationale Olympique Française a souhaité lui rendre hommage en instituant un prix qui illustre les qualités exemplaires qui furent les siennes et qui l'amènèrent à être un des principaux acteurs de l'intégration de la recherche scientifique dans le domaine du sport.

Cette démarche s'inscrivait dans le cadre des prix et récompenses initiés par l'Académie Nationale Olympique Française en faveur de la recherche, de la pédagogie et de l'inclusion sociale. Depuis 2019, ce prix est organisé par les Éditions EP&S sous l'égide scientifique de la Société de Biomécanique.

OBJET

Le prix Jean VIVÈS a été créé en 2005 par l'Académie Nationale Olympique Française. Il est organisé depuis 2019 par les Éditions EP&S. Le prix Jean VIVÈS récompense l'excellence scientifique d'un jeune chercheur francophone dans le domaine de la biomécanique du sport. Ce prix prestigieux est décerné annuellement à un·e lauréat·e qui a démontré un début de carrière scientifique (maximum 5 ans post soutenance de thèse de doctorat) de haute qualité ainsi qu'un fort intérêt pour l'application de ses recherches scientifiques aux applications de terrain.

APPEL À CANDIDATURES

Les Éditions EP&S et la Société de Biomécanique se chargent de diffuser et de promouvoir le plus largement possible les conditions détaillées de participation au Prix Jean VIVÈS.

CRITÈRES DE CANDIDATURE

Les critères de candidature au prix Jean VIVÈS sont les suivants :

1. Le·a candidat·e doit être francophone.
2. Le dossier de candidature doit être rédigé en français.
3. Le·a candidat·e doit avoir soutenue une thèse de doctorat entre le 01 septembre 2014 et le 31 décembre 2018.
Le·a candidat·e qui aurait eu une interruption significative de carrière (par ex. congé parental) au cours des 6 années suivant la défense de thèse de leur doctorat peuvent produire les pièces justificatives incluant les dates d'interruption de carrière et les joindre à leur dossier de candidature.
4. L'activité de recherche du·e (la) candidat·e doit être menée dans le domaine de la biomécanique du sport.
5. L'activité de recherche du·e (la) candidat·e doit être originale et caractérisée une excellence scientifique.
6. Le·a candidat·e s'engage à fournir un exemplaire complet de sa thèse de doctorat si le comité le lui en fait la demande.
7. Le·a candidat·e doit avoir soumis le résumé d'un travail original au « 44^e congrès de la Société de Biomécanique ».
8. Le·a candidat·e s'engage, si il·elle est le·a lauréat·e du Prix Jean VIVÈS 2019, à produire un résumé de 20 000 signes destiné à être édité par la revue Revue EP&S.
9. Le·a candidat·e s'engage, si il·elle est le·a lauréat·e du Prix Jean VIVÈS 2019, à présenter une synthèse de ses travaux en conférence plénière lors du « 44^e congrès de la Société de Biomécanique ». Les frais liés à cette participation (inscription, transport, hébergement) seront à sa charge.
10. Le·a candidat·e s'engage, si il·elle est le·a lauréat·e du Prix Jean VIVÈS 2019, à rédiger une synthèse de ses travaux destinée à être publiée dans les actes du « 44^e congrès de la Société de Biomécanique ».
11. Le·a candidat·e s'engage, si il·elle est le·a lauréat·e du Prix Jean VIVÈS 2019, à participer au repas de gala du « 44^e congrès de la Société de Biomécanique » qui se tiendra à Poitiers du 28 au 30 octobre 2019.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les candidatures seront expertisées à partir des seules informations fournies dans le dossier de candidature sur la base des critères suivants :

1. Production scientifique : articles, conférences, ouvrages, brevets ou licences... Le niveau national ou international des éléments indiqués sera pris en compte.
2. Impact et innovation de l'activité scientifique dans le domaine de la biomécanique du sport.
3. Rayonnement scientifique : prix, distinctions, invitation dans des universités étrangères, expertises nationales ou internationales, présentation sur invitation à des conférences/symposium/ateliers/événements, participation à des comités de rédaction de revues internationales.
4. Responsabilités scientifiques : encadrements d'étudiants, programmes de recherche, organisation de congrès/symposium/atelier, contrats industriels ou publics...
5. Implication et impact dans le milieu sportif.

MODALITÉS DE DÉPÔT DE CANDIDATURE

Les candidat·e·s devront renseigner le dossier de candidature du Prix Jean VIVÈS. Il est à télécharger sur le site de la Société de Biomécanique à l'adresse suivante : <http://www.biomecanique.org/index.php/prix/prix-jean-vives>.

Ce dossier de candidature dûment complété sera transmis par courriel au format PDF à Floren COLLOUD (<floren.colload@univ-poitiers.fr>). La date limite de réception est fixée au 15 avril 2019. L'objet du courriel devra impérativement être « Prix Jean VIVÈS 2019 ». Un accusé de réception sera envoyé pour confirmer la bonne réception de chaque candidature.

COMITÉ DU PRIX JEAN VIVÈS

Le comité désigne chaque année le·a lauréat·e du Prix Jean VIVÈS. Il est composé de onze membres :

- Quatre membres institutionnels dont chaque président ou autorité peut désigner le représentant de son choix :
 - Académie Nationale Olympique Française : Alain JUNQUA
 - Éditions EP&S : Yves TOUCHARD
 - Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance : Audrey PERUSIN
 - Société de Biomécanique : Patricia THOREUX
- Sept chercheurs désignés par le Conseil d'Administration de la Société de Biomécanique présidé par Valérie DEPLANO :
 - Stéphane BAUDRY
 - Floren COLLOUD
 - Gaël GUILHEM
 - Marlène GIANDALONI
 - Antoine NORDEZ
 - Isabelle ROGOWSKI
 - Cédric SCHWARTZ

DÉCISIONS DU COMITÉ DU PRIX

Le comité rendra sa décision au cours du second semestre 2019. Les décisions du comité sont sans appel. Il peut, en outre, décider de ne pas décerner le prix.

PRIX JEAN VIVÈS

Le prix Jean VIVÈS comprend un certificat et une récompense d'un montant de 250 €. Le prix sera décerné lors du repas de gala du 44^e congrès de la Société de Biomécanique.

DURÉE

Le présent règlement, fixé pour l'année 2019, peut être modifié chaque année, avant le 31 décembre pour l'année suivante.

LAURÉATS DU PRIX JEAN VIVÈS

2018 : Franck BROCHERIE (Paris, France)

2017 : Yoann BLACHE (Lyon, France)

2016 : Marlène GIANDALONI (Annecy, France)

2015 : Caroline MARTIN (Rennes, France)

2014 : Gaël GUILHEM (Paris, France) et Pierre SAMOZINO (Chambéry, France)

2011 : Antoine NORDEZ (Nantes, France)

2009 : Mickaël BEGON (Loughborough, Angleterre)

2005 : Arnaud DECATOIRE (Poitiers, France)